2RMC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 450 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 15 IMPASSE DE MOMBEIGT
40300 LABATUT
408 363 810 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A dix-sept heures,

Les associés de la Société 2RMC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Richard BRUNET**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, ou ayant donné leur pouvoir possèdent 30 000 actions sur les 30 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et son rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 19 208 euros.

L'Assemblée Générale approuve le changement de méthode comptable d'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, consécutif à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant 19 208 euros de la manière suivante :

Origine :
Bénéfice de l'exercice ..... **19 208 euros**
Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » ..... **127 792 euros**

Solde ..... **147 000 euros**

Affectation :
A titre de dividendes..... **147 000 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à **531 167 euros**.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 147 000 euros, soit l'intégralité des dividendes distribués.

Le dividende serait mis en paiement au siège social, au plus tard le **30 septembre 2026.**

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	1 800 000 euros	1 800 000 euros	/
N-2	48 800 euros	48 798,37 euros	1,63 euros
N-3	51 000 euros	50 998,30 euros	1,70 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

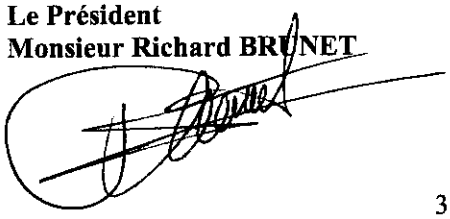
QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et notamment à la société ALMA LEGIS, société d'avocats inscrite au Barreau de Toulouse, sise, 15 Boulevard Lazare Carnot, 31000 TOULOUSE, et/ou à la société MEDIALEX FORMALITES ET ANNONCES LEGALES, à l'effet de réaliser toutes formalités de droit, toutes publications et tout dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Richard BRUNET



Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN — ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 2rmc — 1 2

Adresse de l'entreprise : Centre Commercial Soarns soleil 64300 ORTHEZ — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Numéro SIRET * : 4 0 8 3 6 3 8 1 0 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, : 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	177 233	CA	177 233
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	100 000	CE	100 000
	Disponibilités	CF	554 268	CG	554 268
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	831 501	CK	831 501
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	831 501	1A	831 501

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026

certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 2rmc — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 450 000)	DA	450 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	45 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	163 959
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 208
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	678 167
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 328
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 880
	Dettes fiscales et sociales	DY	135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	84 991
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	153 334
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	831 501

RENVOIS			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Dont — Écart de réévaluation libre	ID	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	120 837
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables Version 2026

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 rmc — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 597
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GY	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 597
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(5 597)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 212
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	28 212
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 408
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					GJ	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 408
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	24 805
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	19 208

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Ergonis-comptables - janvier 2026

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2rmc — Néant ☐ *

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7)	(VII)	HD
	Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7)	(VIII)	HH
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 28 212
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 9 005
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN 19 208

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG
(3) Dont	Crédit bail mobilier *		HP
	– Crédit bail immobilier		HQ
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		HI
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)		HX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8
	Dont cotisations facultatives Madelin A10 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1 2°, al.3)		HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Annexe

2rmc

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 831 500,97 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 19 207,50 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Install. tech., matériel, outill. industriels Install. générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	*8 502*		*8 502*		
TOTAL	*8 502*		*8 502*		

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	*8 901*	*8 901*	
Débiteurs divers	*168 332*	*168 332*	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	*177 233*	*177 233*	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	*65 328*	*32 831*	*32 497*	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*2 880*	*2 880*		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	*136*	*136*		
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*84 991*	*84 991*		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*153 335*	*120 838*	*32 497*	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	*289 612*			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*64 593*
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	*64 593*